Responsabilité Civile Professionnelle - Tableaux des garanties

ÉVÉNEMENTS ET GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	FRANCHISES
Responsabilité Civile Exploitation / Responsabilité Civile Professionnelle		
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après	10 000 000 € par sinistre	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € par sinistre	200 €
- Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par sinistre	10 % du montant des dommages avec un minimum de 200 € et un maximum de 2 000 €
- Faute inexcusable	300 000 € par victime 1 500 000 € par année d'assurance	
- Atteintes à l'Environnement accidentelles	1 500 000 € par année d'assurance	Néant
- Intoxications alimentaires	2 000 000 € par sinistre	Néant
- Vol par préposés	10 000 € par sinistre	200 €
- Dommages aux biens immobiliers confiés	1 000 000 € par sinistre	200 €
- Dommages aux biens mobiliers confiés (sauf vol)	100 000 € par sinistre	10 % du montant des dommages avec un minimum de 200 € et un maximum de 800 €
- Vol des biens mobiliers confiés	40 000 € par sinistre	10 % du montant des dommages avec un minimum de 200 € et un maximum de 800 €
- Responsabilité Civile dépositaire	15 000 € par sinistre	300 €
- Dommages aux équidés confiés OPTION CHOISIE AU BULLETIN D'ADHESION	OPTION 1 : 10 000 € par sinistre / 30 000 € par année d'assurance OPTION 2 : 60 000 € par sinistre / 100 000 € par année d'assurance	300 €
- Frais vétérinaires suite à morsure	5 000 € par sinistre	10 % du montant des dommages avec un minimum de 200 € et un maximum de 800 €
- Dommages de collision	3 000 € par sinistre	10 % du montant des dommages avec un minimum de 200 € et un maximum de 800 €
- Défense Pénale et Recours	35 000 €	Litige supérieur à 300 €

OPTION 1	**20 € TTC par cheval pour un plafond d'indemnisation : dommages aux équidés de 10 000 € par sinistre et un maximum de 30 000 € / an Prime minimum applicable jusqu'à 25 chevaux par établissement équestre : 500 € TTC / an**
OPTION 2	**26 € TTC par cheval pour un plafond d'indemnisation : dommages aux équidés de 60 000 € par sinistre et un maximum de 100 000 € / an Prime minimum application jusqu'à 25 chevaux par établissement équestre : 650 € TTC / an**

© 2025 WTW. All rights reserved. Proprietary and Confidential. For WTW and WTW client use only. Not suitable for unintended purpose or use by unauthorized recipient.

DISTRIBUTION

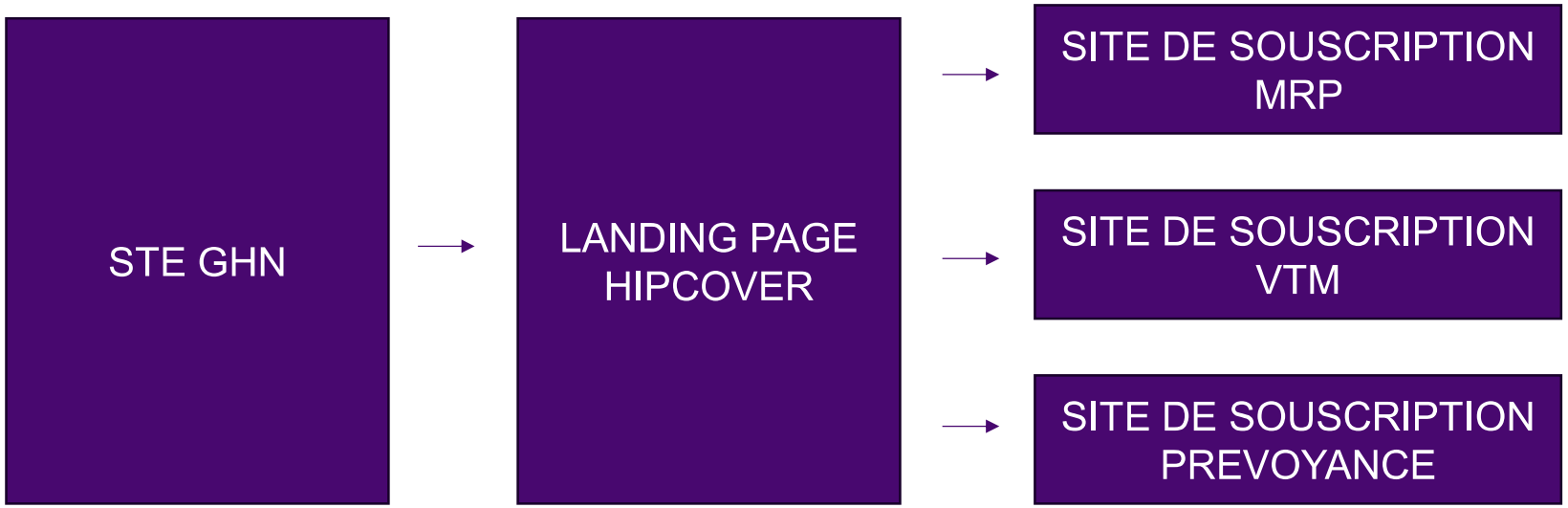

© 2025 WTW. All rights reserved. Proprietary and Confidential. For WTW and WTW client use only. Not suitable for unintended purpose or use by unauthorized recipient.